



COMMUNE D'ILLATS

Exercice 2020

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



SOMMAIRE



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49
Mail : icare.salin@gmail.com

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Le contrat de délégation.....	3
II.2.2 - La répartition des tâches.....	3
II.2.3 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.4 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
III - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
III.1 - ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	4
III.2 - SCHEMAS D'ASSAINISSEMENT – TAUX DE RACCORDEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	4
III.3 - ABONNÉS INDUSTRIELS.....	5
III.4 - INDICATEURS CONCERNANT LES ABONNÉS.....	5
IV - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
IV.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
IV.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
IV.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	7
IV.4 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	7
V - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	7
V.1 - LA STATION DU MERLE.....	7
V.2 - LA STATION DE BARROUIL.....	8
V.3 - LES MESURES SUR LE MILIEU NATUREL.....	9
V.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	10
VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	10
VI.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	10
VI.1.1 - Préambule.....	10
VI.1.2 - La part de la collectivité.....	10
VI.1.3 - La part de l'exploitant.....	11
VI.1.4 - Les taxes.....	11
VI.1.5 - Récapitulatif.....	11
VI.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	14
VI.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	14
VI.2.2 - Compte administratif.....	14
VI.2.3 - Les investissements réalisés et prévus.....	14
VI.2.4 - Évolution de la dette.....	14
VII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	16

Annexe

A1 – Fiche de synthèse des indices de performance.....	17
A3 – Informations Agence de l'Eau sur redevance.....	21

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La Commune d'Illats se situe au Sud Est de l'agglomération de Bordeaux, à proximité de l'autoroute A63 reliant Bordeaux à Toulouse.

La commune comprend un bourg principal et des hameaux de petites tailles parfois isolés.

Elle est autonome pour son service de l'assainissement collectif mais fait partie pour l'Alimentation en Eau Potable du Syndicat des Eaux de Budos qui regroupe aussi les communes de Budos, Landiras et Pujols sur Ciron.

Le nombre d'abonné au réseau d'assainissement en 2020 est de 458 abonnés, soit une population desservie d'environ 975 personnes.



458 abonnés représentant environ 975 habitants

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.2.1 - Le contrat de délégation

La Commune d'Illats a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte, refoulement et traitements à la Société SAUR. Un nouveau contrat de concession par délégation d'une durée de 12 ans a été signé avec la société SAUR à la suite d'une procédure de mise en concurrence.

L'année 2019 comprend donc des données sur les 2 contrats.

II.2.2 - La répartition des tâches

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.3 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés : Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ;

Accueil des usagers ;

Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;

Vérification de la bonne réalisation des raccordements.

Gestion du service : Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;

Astreintes ;

Traitement des informations et interventions pour les pannes ;

Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;

Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ;

Gestion des boues des stations ;

Intervention pour désobstruer le réseau.

Renouvellement : Des installations électriques, des télégestions, des pompes

Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages

Un renouvellement du contrat d'affermage avec la société SAUR en date du 1^{er} Octobre 2019 pour une durée de 12 ans

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

Divers : Des compteurs, des branchements
Des installations de traitement hors génie civil
Fourniture et mise à jour des plans
Campagne de recherche des eaux parasites
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.4 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
Déplacement des conduites

Renouvellement : Des ouvrages de génie civil
Des canalisations et ouvrages accessoires

III - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

III.1 - ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur la population totale de 1 427 habitants, seulement environ 963 habitants représentant 452 abonnés sont raccordés au réseau de collecte, soit environ 67 % de la population.

Le volume facturé en 2019 est de 56 109 m³.

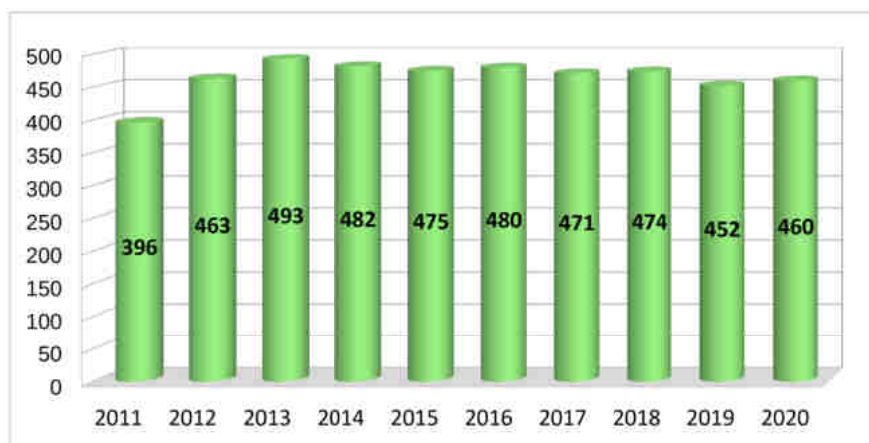
Le nombre d'abonnés évolue peu depuis la dernière tranche d'extension du réseau sur le secteur de l'Escalès en 2012/2013. Il est même en diminution de 22 abonnés par rapport à 2018.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31/12) sont les suivantes :

	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Progression	Population totale	% de desserte
Abonnés	480	471	474	452	460	8 1,77%	1 413	69,3%

460 abonnés au
service
d'assainissement
collectif pour
environ pour 980
habitants,
desservis

L'évolution du nombre d'abonnés au 31 décembre de chaque année est la suivante :



III.2 - SCHÉMAS D'ASSAINISSEMENT – TAUX DE RACCORDEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

65,4 % des
abonnés du
service de l'eau
utilisent le service
de
l'assainissement
collectif

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a fait réaliser un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Ce schéma prévoyait le raccordement de 550 habitations à l'assainissement collectif alors que 493 le sont mais pour seulement 460 abonnés actifs.

Le taux de raccordement par rapport au schéma est estimé à 81,8 %.

Le rapport entre les abonnés au service de l'eau et ceux de l'assainissement collectif est de 65,4 %.

Les habitations non raccordées dépendent du Service Publique d'Assainissement Non Collectif organisé par la Communauté de Communes Convergence Garonne qui a confié la gestion de ce service à la société SAUR par un contrat de délégation.

III.3 - ABONNÉS INDUSTRIELS

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention.

III.4 - INDICATEURS CONCERNANT LES ABONNÉS

En 2020, le délégataire a recensé 7 réclamations mais aucune par écrit (4 en 2017 et 5 en 2018), ce qui pour les 450 abonnés conduit à **un taux de réclamations de 0 pour 1 000 abonnés**, chiffre bas.

Les réclamations ont pour objet un problème lié à la qualité du service. Le service de l'eau potable (Société SUEZ, délégataire du Syndicat des Eaux de Budos) gérant la relève et la facturation, il est probable que des réclamations ne soient pas imputées sur le service de l'assainissement.

Il n'est pas signalé d'abonné ayant subi de dégâts suite à des débordements, soit un taux de **0 pour 1 000 habitants**.

Un taux de
réclamations de 0
en 2020

IV - LE RÉSEAU DE COLLECTE

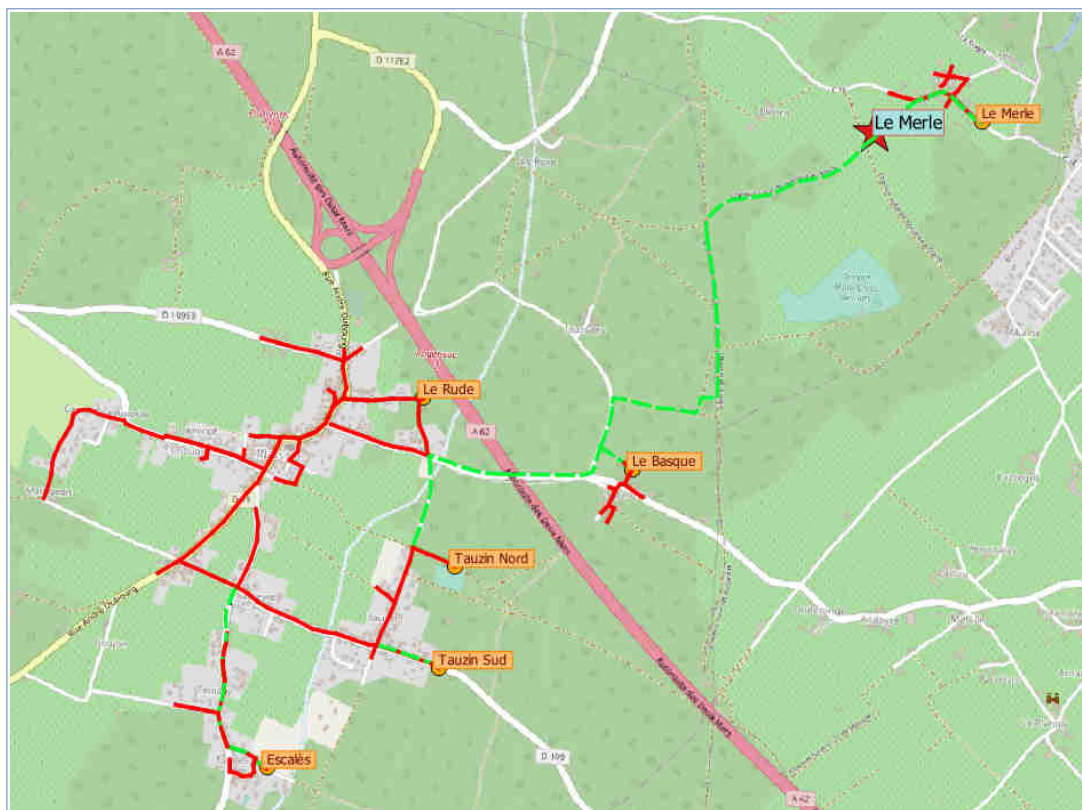
IV.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en deux entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir le secteur du Bourg-Le Basque-Le Merle et celui de Barrouil-Condriine-Brouquet

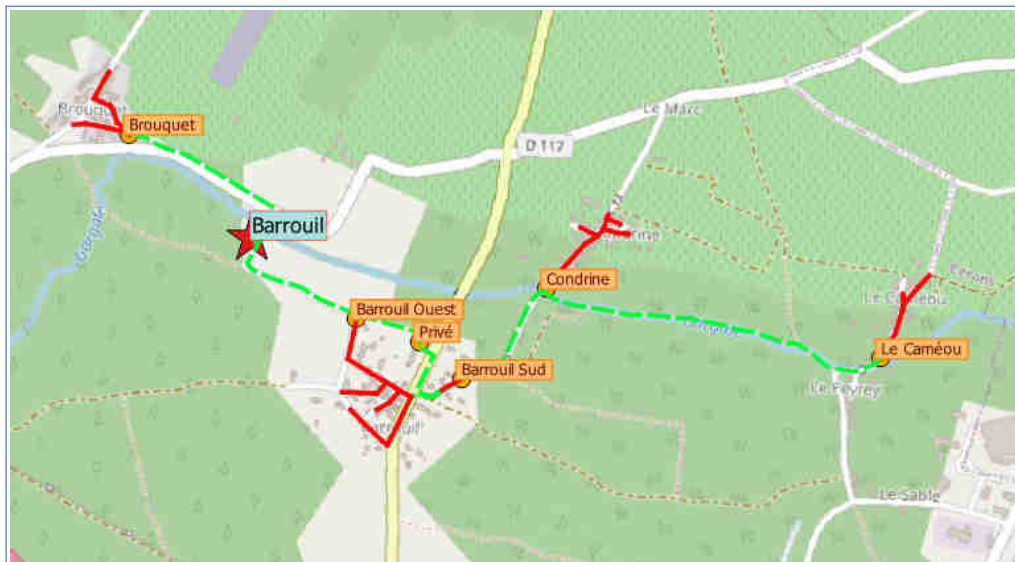
2 secteurs de
desserte,
chacun relié à
une station
d'épuration

Secteur	Zone du Bourg	Barrouil – Brouquet-Condriine	Total
Station d'épuration	Le Merle	Barrouil	
Zone desservie	Le Bourg, Le Basque, Le Merle, Le Tauzin, Escalès	Barrouil, Brouquette, Condriine, Caméou	
Postes de refoulements	5	6	11

Secteur le Bourg – Escalès - Le Basque – Le Merle



Secteur de Barrouil – Brouquet – Condriine - Caméou



Tous les postes de refoulement sont équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

Le linéaire gravitaire total est de 10 330 m et celui des refoulements de 7 857 m pour un total de 18,19 km. La répartition des canalisations est la suivante :

Matériaux	Longueur en km	Diamètre	Longueur
Fonte	0,49	50 à 63 mm	2 477
Polyéthylène	0,08	75 à 90 mm	1 347
PVC	17,44	110 à 150 mm	4 509
TOTAL	18,19	160 mm	6 756
		200 mm	3 102
		TOTAL	18 191

IV.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

Le délégataire procède à des curages préventifs du réseau pour se prémunir des bouchages, à des curages ponctuels du réseau ou des branchements en cas de problèmes et à des mesures sur le réseau.

Des vérifications, des curages et des nettoyages du réseau.

Le récapitulatif des interventions en 2019 est le suivant :

- Une campagne de tests sur la présence d'H₂S qui montre des taux élevés, voir dangereux sur les refoulements du Rude, Tauzin Nord et Sud et Condrine
- Hydrocurage et passage caméra du secteur de Barrouil conformément à la convention de fin de contrat
- Aucune casse sur les canalisations et seulement 2 débouchages
- Pas de secteur nécessitant de passer plusieurs fois, contrairement aux années précédentes où le réseau du centre bourg était souvent bloqué par de la graisse.

Prestations	Curage préventif réseau	Débouchage	Fumée	Caméra
2013	756	19		
2014	800	7	4 200	
2015	300	3		
2016	300	5		
2017	1 677	12		
2018	1 829	7		
2019	3 617	2		3 880
2020	1 284	7	0	0
Total	10 563	62	4 200	3 880

L'exploitant a réalisé en 2020 le curage de 1 284 m de réseau gravitaire, soit 12,4 % du linéaire.

Il est précisé qu'aucun secteur n'a nécessité plus de une intervention dans l'année. Le taux de curage fréquent est donc de 0 %, chiffre similaire depuis 2011.

Le délégataire indique avoir procédé à 9 contrôles de branchement dans le cas de vente (sans en donner le résultat) et un branchement à Barrouil se bouche fréquemment en raison d'une contre-pente.

La commune a fait réaliser en 2020 la mise en place d'un traitement anti H₂S sur le poste du Rude afin de diminuer les odeurs à la sortie du refoulement au niveau de la station du Merle.

L'ajout d'un traitement de l'H₂S sur le poste du Rude

IV.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Le rapport du délégataire ne donne aucune indication sur ce point.

IV.4 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **85** sur un total possible de 120. Ce résultat est moyen car le délégataire indique ne pas bien connaître les altitudes du réseau, ni la position des branchements. Le réseau étant récent, il n'y a pas non plus de programme de réhabilitation.

Le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans est égal à **0** car le réseau est récent et il n'y a pas encore eu de raisons d'entamer un renouvellement des collecteurs.

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets** de seulement **20 sur 120**. Cet indice n'a pas beaucoup de sens pour un réseau neuf dépourvu de déversoirs d'orages (ou de trop plein).

Des indicateurs un peu faibles mais cohérents avec un réseau récent

V - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

V.1 - LA STATION DU MERLE

Cette station dessert la zone du Bourg et les quartiers du Merle et du Basque ainsi que celui d'Escalès. Elle a été construite en 1995 pour une capacité de 1 500 équivalents habitants. Elle fonctionne sur le principe des boues activées à faible charge.

Après traitement, les effluents traités sont dirigés vers une zone d'infiltration. La filière boues est composée de lits de rhizo-compostage pour une élimination des boues vers une filière agricole ou de compostage.

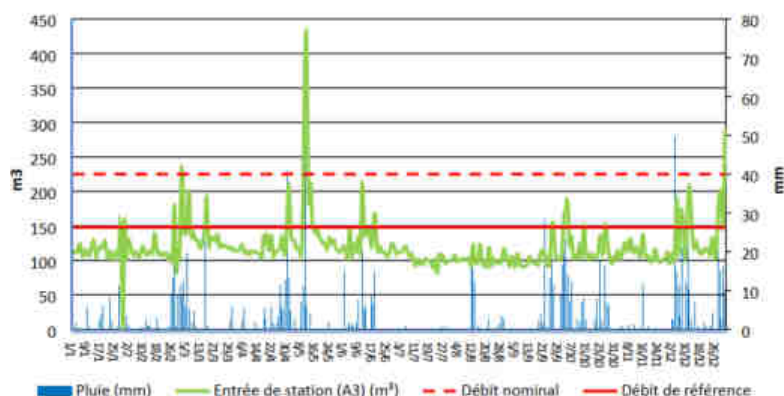
La station est équipée depuis fin 2016 de 2 débitmètres sur chacune des arrivées en refoulement, ce qui permet de mieux connaître le fonctionnement des réseaux et de la station. Ainsi, en 2018 91 % des eaux proviennent du secteur du Bourg (poste du Rude et Le Basque) et 9 % du secteur du Merle.

Le suivi du débit donne les indications suivantes :

On constate que les débits sont réguliers sur l'ensemble de l'année, sans influence forte des périodes de nappe haute, signe de peu d'entrée d'eaux parasites de nappe. Il y a une influence des eaux météorites dont au mois de mai 2020.

La station n'est pas en surcharge hydraulique. Il est signalé moins de 4 jours avec un dépassement de la capacité hydraulique en 2020.

La pointe de débit mesurée en mai est de 394 m³/j.



Des arrivées d'eau stables mais influencées par la pluviométrie

Cette station a fait l'objet en 2020 de 2 contrôles de l'exploitant (sur les 2 réglementaires) et d'une visite du SATESE. Les valeurs sont donc peu précises.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale						Taux moyen de saturation			
		2017	2018	2019	2020	% évol	2017	2018	2019	2020
Équivalent habitant	1 500	853	384	402	902	124,7%	56,8%	25,6%	26,8%	60,2%
Volume (m ³ /j)	225	145	109	111	120	8,1%	64,4%	48,4%	49,3%	53,3%
DBO5 (kg/j)	90	44,2	25,9	24,6	61	148,0%	49,1%	28,8%	27,3%	67,8%
DCO (kg/j)	180	113,8	47,85	48,2	112	132,4%	63,2%	26,6%	26,8%	62,2%
MES (kg/j)	105	61,1	22,5	27,5	53	92,7%	58,2%	21,4%	26,2%	50,5%
Azote (kg/j)	21	17,7	8,25	7,8	12	53,8%	84,3%	39,3%	37,1%	57,1%
Phosph. (kg/j)	7,5	1,5	0,79	0,77	1,5	94,8%	20,0%	10,5%	10,3%	20,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Un taux de saturation de l'ordre de 60 % alors qu'il n'était que de 27 %, stable en 2018 et 2019

On constate donc une stabilisation de la pollution arrivant sur la station entre 2018 et 2019, mais à nouveau une très forte augmentation en 2020, comparable à 2017. Les données ne sont pas précises en raison de mesures très différentes et de seulement 2 mesures par an. Il est possible d'avoir un effet saisonnier selon la date des bilans, dont un effet d'effluents non autorisés (viticulteurs ou dépotages).

La station a reçu 44 013 m³ en 2020 pour 39 828 m³ en 2018 et 40 226 m³ en 2019, soit une moyenne de 120 m³/j. Cette valeur est en légère augmentation en conséquence d'une pluviométrie plus importante.

Le SATESE indique un bon fonctionnement de la station avec une demande de revoir l'étanchéité du canal de rejet, comme cela a aussi été indiqué lors des visites de contrôles de la société ICARE.

L'exploitant a réalisé en octobre 2018 une grosse opération de renouvellement des parois métalliques du clarificateur. En 2020, il a repris l'étanchéité de la canalisation de sortie du clarificateur.

Du point de vue des résultats du traitement, on obtient :

Paramètres	Qualité du rejet		Rendement de la station		Conformité
	Normatif	Moyen	Normatif	Moyen	
Volume	225 m3/j	111 m3/j	/	/	100%
DBO5	35 mg/l	5,0 mg/l	60%	99,0%	100%
DCO	400 mg/l	45,0 mg/l	60%	96,0%	100%
MES	85 mg/l	11,0 mg/l	50%	98,0%	100%
NTK	/	4,1 mg/l	/	97,0%	100%
Pt	/	4,3 mg/l	/	67,0%	100%

De très bons rendements de dépollution, un respect des normes de rejet validé par la Police de l'Eau

Les rendements sont très bons et la station ne présente aucune non-conformité aux normes de rejet. Seul le phosphore n'est pas traité mais la station n'est pas prévu pour.

La police de l'Eau a déclaré en juin 2021 l'imité de cette station pour tous les critères.

Il n'y a pas de mesures de l'incidence du rejet qui s'effectue par infiltration dans des lagunes. La Police de l'eau rappelle la nécessité de mettre en place des piézomètres.

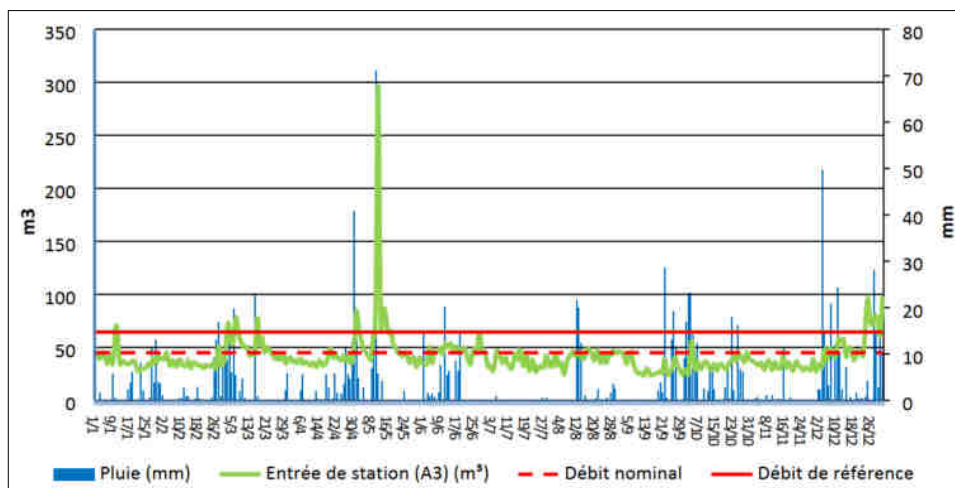
V.2 - LA STATION DE BARROUIL

Une nouvelle station mise en service en décembre 2018

Cette station d'une capacité nominale de 300 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service fin 2018 après une modification totale de la station existante.

La station dispose de débitmètres sur les refoulements en entrée de station mais ceux-ci ne donnent des mesures que depuis décembre 2018.

En 2020, on obtient un cumul sur l'année de 15 387 m³, soit une moyenne de 42 m³/j. La station a été en surcharge 24 jours (37 jours en 2019) avec un volume moyen mensuel maximal de 88 m³/j, soit au-dessus de la capacité de la station. Comme indiqué sur le graphique suivant, on constate une influence de la pluviométrie sur le débit entrant dans la station mais avec un effet retard qui laisse penser à des entrées d'eaux à partir des fossés.



Une sensibilité du réseau à la pluviométrie et à la charge dans les fossés

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Gargalle. L'impact du rejet fait l'objet d'un suivi annuel en amont et aval.

Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important.

Cette station ne doit faire l'objet que d'une seule mesure tous les ans, conformément à son arrêté de rejet. Il est donc rappelé les chiffres de 2019 et 2018. Le SATESE réalise en plus une visite par an.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2018	2019	2020	% évol	2018	2019	2020
Équivalent habitant	300	111	255	150	-41,2%	36,9%	85,0%	50,0%
Volume (m3/j)	45	22	34	41	20,6%	48,9%	75,6%	91,1%
DBO5 (kg/j)	18	6	12,9	9,3	-27,9%	33,3%	71,7%	51,7%
DCO (kg/j)	36	15,5	36,9	22	-40,4%	43,1%	102,5%	61,1%
MES (kg/j)	21	7,3	17	7,8	-54,1%	34,8%	81,0%	37,1%
Azote (kg/j)	4,2	3,01	2,9	2,9	0,0%	71,7%	69,0%	69,0%
Phosph. (kg/j)	1,5	0,28	0,3	0,3	0,0%	19,0%	20,0%	20,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

On constate donc , sur ce seul prélèvement annuel, que la station a reçu beaucoup moins de pollution qu'en 2019. Cette valeur 2020 est très inférieure à ce qui est attendu en fonction du nombre de raccordés. Il convient cependant d'être particulièrement prudent avec un seul bilan par an.

On constate un excellent traitement des effluents.

Paramètres	Qualité du rejet		Rendement de la station		Conformité
	Normatif	Mesuré	Normatif	Mesuré	
Volume	45,0 m3/j	41,0 m3/j	/	/	100%
DBO5	35,0 mg/l	1,5 mg/l	80%	99,0%	100%
DCO	200,0 mg/l	38,0 mg/l	60%	96,0%	100%
MES	/	3,4 mg/l	50%	99,0%	100%
NGL	/	2,9 mg/l	/	97,0%	100%
Pt	/	8,9 mg/l	/	37,0%	/

La Police de l'Eau a indiqué en juin 2021 que la nouvelle station était totalement conforme.

V.3 - LES MESURES SUR LE MILIEU NATUREL

Le rejet de la station de Barrouil fait l'objet d'un suivi annuel avec 2 séries de mesures en amont et aval du rejet de la station.

En période de nappe basse, il n'y a pas d'eau en amont du rejet et l'impact du rejet n'a donc pas de sens.

En 2020 les mesures sont les suivantes :

Date de prélèvement 28/01/2020

Paramètres	unités	Milieu récepteur amont	Rejet	Milieu récepteur aval
Bilan de l'oxygène				
O ² dissous	mg/L	6,32	1,9	6,35
Taux O ²	%	-	-	-
DBO5	mg/L	1,7	3,0	2,1
COD	mg/L	22	10,0	23
DCO	mg/L	64	30,0	73
Température				
Temp. Eau	°C	9,1	9,60	11,1
Nutriments				
PO4	mg/L en PO ₄	0,020	18,00	0,029
Pt	mg/L en P	0,087	5,80	0,07
NH4	mg/L en NH ₄	0,035	19,41	0,049
NO3	mg/L en NO ₃	2,10	190,43	2,10
NO2	mg/L en NO ₂	0,140	0,79	0,140
NTK	mg/L en N	1,62	16,20	1,63
Particules en Suspension				
MES	mg/L	56	2,0	55

Date de prélèvement 28/09/2020

Paramètres	unités	Milieu récepteur amont	Rejet	Milieu récepteur aval
Bilan de l'oxygène				
O ² dissous	mg/L	6,7	5,91	6,53
Taux O ²	%	65,7%	58,5%	63,5%
DBO5	mg/L	1,1	3,0	1,1
COD	mg/L	4,6	14,0	5,1
DCO	mg/L	30	38,0	30
Température				
Temp. Eau	°C	14,7	15,20	14,3
Nutriments				
PO4	mg/L en PO ₄	0,020	25,00	1,160
Pt	mg/L en P	0,11	8,90	0,44
NH4	mg/L en NH ₄	0,010	2,58	0,053
NO3	mg/L en NO ₃	1,00	318,86	16,00
NO2	mg/L en NO ₂	0,030	0,33	0,069
NTK	mg/L en N	0,5	2,95	0,5
NGL	mg/L	-	75,05	-
MES	mg/L	3,9	3,4	2

On constate donc que le rejet a un petit impact sur les formes azotées et le phosphore, la station n'étant pas prévue pour traiter ce dernier paramètre. La qualité globale de l'eau reste cependant acceptable.

Les mesures de l'IBGN montre une forte amélioration de la qualité du cours d'eau par rapport à 2017 et l'absence d'impact de la station d'épuration sur le milieu naturel

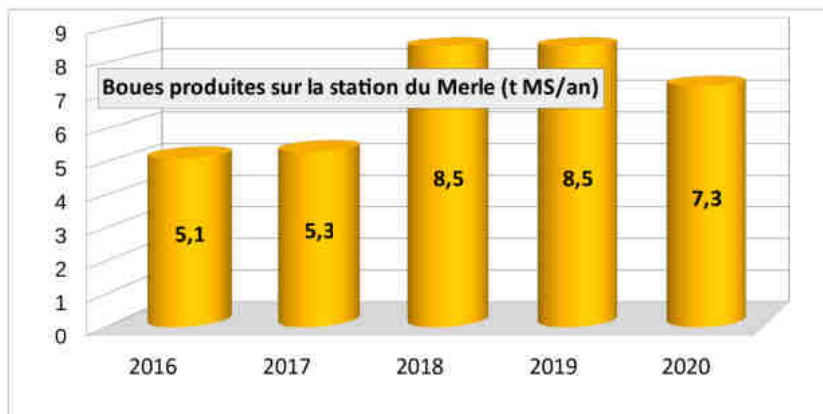
Un taux de saturation qui redescend à 50 %

De très bons rendements et une conformité déclarée par la Police de l'Eau

V.4 - LA FILIÈRE BOUES

Comme indiquée précédemment, les boues de la station de Barrouil sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue.

Pour la station du Merle, le stockage se fait aussi sur des lits de roseaux et ceux-ci ne sont vidangés que partiellement, tous les 2 ou 3 ans.



En 2020, la station du Merle a produit 1 376 m³ pour 7,3 tonnes de matières sèches, en baisse. Il n'y a pas eu d'extraction en 2018 mais 7,4 tonnes de boues (Matières sèches) ont été extraites en 2019.

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée (valeur aussi de 100 % si pas d'extraction).

7,3 t de MS
produites en 2020

VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

Nota : les données pour 2019 sont celles de l'ancien contrat, avant modification des tarifs. Pour 2020, il s'agit des nouveaux tarifs entrés en vigueur au 1^{er} novembre 2019.

VI.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VI.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable qui est relevée une fois par an par le concessionnaire du service de l'eau potable auprès du Syndicat des Eaux de Budos.

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente (payable en Mai)
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation (payable en novembre).

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privé de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

Pour 2018 et 2019, la modification de la date de relève des compteurs suite au changement de contrat du service de l'eau potable a perturbé la facturation.

A compter de 2020, les abonnés ne reçoivent plus que 2 factures par an comprenant à la fois l'eau et l'assainissement au lieu d'avoir 2 factures pour l'eau et 2 factures pour l'assainissement.

VI.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement de la collectivité. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En octobre 2013, la commune a décidé de baisser de près de 35 % son prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2014. Ce tarif a été modifié suite au renouvellement du contrat en novembre 2019 avec une baisse de l'ordre de 2 % pour tous les abonnés.

Une nouvelle délibération en avril 2021 amène une baisse de 10 % supplémentaire mais applicable qu'à compter du 1^{er} juillet 2021.

Deux factures par an
pour le
service de
l'assainissement,
conjointe avec celle
de l'eau potable
depuis 2020

Une part
Communale qui
baisse fortement à
l'occasion du
renouvellement du
contrat pour arriver
à une baisse de
l'ordre de 2 % de la
facture des abonnés
Une nouvelle baisse
de 10 % en juillet
2021

Exercice 2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er Juillet 2021	Variation 2020/2021		Variation 2020 / juillet 2021	
					en %	en valeur	en %	en valeur
Abonnement	31,85 €/an	31,04 €/an	31,04 €/an	27,94 €/an	0,00%	0,00 €/an	-10,0%	-3,10 €/an
Consommation	1,4841 €/m3	1,1865 €/m3	1,1865 €/m3	1,0679 €/m3	0,00%	0,000 €/m3	-10,0%	-0,119 €/m3

VI.1.3 - La part de l'exploitant

Une modification de la part de l'exploitant conforme au nouveau contrat

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

L'augmentation de la part de l'exploitant intervient à compter du 1^{er} janvier de chaque année.

Exercice 2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en %		Variation en valeur	
				2019 / 2020	2020 / 2021	2019 / 2020	2020 / 2021
Abonnement	61,50 €/an	59,00 €/an	60,93 €/an	-4,07%	3,27%	-2,50 €/an	1,93 €/an
Consommation	1,0070 €/m3	1,2200 €/m3	1,2600 €/m3	21,15%	3,28%	0,213 €/m3	0,040 €/m3

En 2020, il s'agit du nouveau tarif lié à la renégociation du contrat. En 2021, il s'agit du jeu normal de la variation des index du contrat.

VI.1.4 - Les taxes

Une augmentation de la TVA de 5,5 % à 7 % en 2012 et à 10 % en 2014

Le service de l'Assainissement a subi en 2012 une hausse de la TVA qui est passé de 5,5 % à 7%, puis une seconde hausse en 2014 au taux de 10 %..

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elles concernent en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" qui se stabilise à 0,250 €/m³ depuis 2018.

La redevance de l'Agence qui se stabilise en 2018

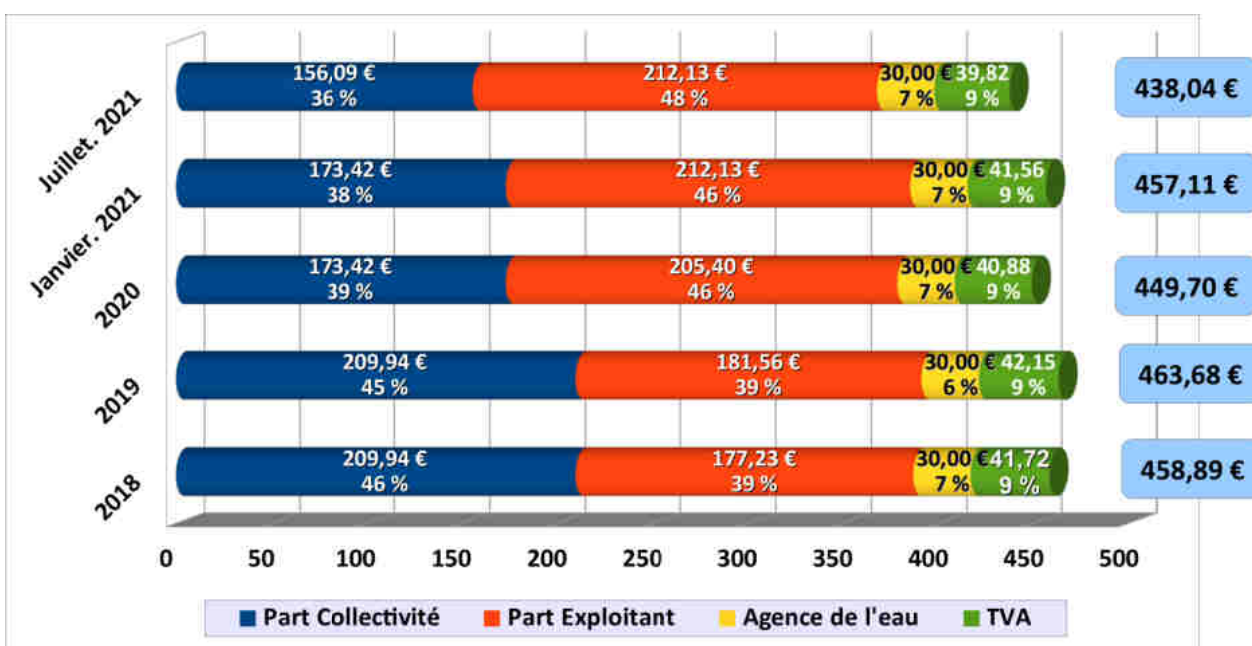
VI.1.5 - Récapitulatif

Il est rappelé que la réglementation impose de ne regarder que le tarif au 1^{er} janvier de chaque année. Il a cependant été rajouté la modification intervenue en juillet 2021 à titre d'information.

Le prix de la facture 120 m³ a baissé après le renouvellement du contrat et baisse encore en juillet 2021

Le coût en juillet 2021 est 20€ en dessous du tarif 2018

Composant d'une facture assainissement de 120 m3/an (en €)



Facture 120 m³ au 1^{er} janvier 2021

2020	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variation en % 2020/2019	Variation en % 2020/2021
Part collectivité					
Abonnement	31,85 €/an	31,04 €/an	31,04 €/an	-2,54%	0,00%
Consommation	1,4841 €/m ³	1,1865 €/m ³	1,1865 €/m³	-20,05%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	61,50 €/an	59,00 €/an	60,93 €/an	-4,07%	3,27%
Consommation	1,0007 €/m ³	1,2200 €/m ³	1,2600 €/m³	21,91%	3,28%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Modernisation	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2020	Prix janvier 2021	Variation en %	Montant en €/ m ³
Part collectivité				
Abonnement	31,04 €	31,04 €	/	0,26 €
Consommation	142,38 €	142,38 €	0,00%	1,19 €
Part exploitant				
Abonnement	59,00 €	60,93 €	3,27%	0,51 €
Consommation	146,40 €	151,20 €	3,28%	1,26 €
Sous total hors taxes	378,82 €	385,55 €	1,78%	3,21 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	408,82 €	415,55 €	1,65%	3,46 €
TVA à 10%	40,88 €	41,56 €	1,66%	0,35 €
TOTAL TTC	449,70 €	457,11 €	1,65%	3,809 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 3,81 €/m³ TTC (3,21 €/m³ HT), soit un total TTC de 457,11 €/an (Année 2021)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 23,9 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

Un montant de 463,68 € en 2019 pour un prix de 3,86 €/m³

Une baisse de 3 % en 2020 pour un prix de l'eau de 449,70 € soit 3,75 €/m³

Une augmentation de 1,65 % en janvier 2021 pour un total de 457,11 € soit 3,81 €/m³

Facture 120 m³ au 1^{er} juillet 2021

2021	Année 2020	janvier 2021	juillet 2021	Variation en % 2021/2020	Variation en % janvier / juillet 2021
Part collectivité					
Abonnement	31,85 €/an	31,04 €/an	27,94 €/an	-2,54%	-9,99%
Consommation	1,4841 €/m ³	1,1865 €/m ³	1,0679 €/m ³	-20,05%	-10,00%
Part exploitant					
Abonnement	59,00 €/an	60,93 €/an	60,93 €/an	3,27%	0,00%
Consommation	1,2200 €/m ³	1,2600 €/m ³	1,2600 €/m ³	3,28%	0,00%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Modernisation	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2021	Prix juillet 2021	Variation en %	Montant en €/ m ³
Part collectivité				
Abonnement	31,04 €	27,94 €	/	0,23 €
Consommation	142,38 €	128,15 €	-10,00%	1,07 €
Part exploitant				
Abonnement	60,93 €	60,93 €	0,00%	0,51 €
Consommation	151,20 €	151,20 €	0,00%	1,26 €
Sous total hors taxes	385,55 €	368,22 €	-4,50%	3,07 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	415,55 €	398,22 €	-4,17%	3,32 €
TVA à 10%	41,56 €	39,82 €	-4,18%	0,33 €
TOTAL TTC	457,11 €	438,04 €	-4,17%	3,650 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 3,65 €/m³ TTC (3,07 €/m³ HT), soit un total TTC de 438,04 €/an (juillet 2021)

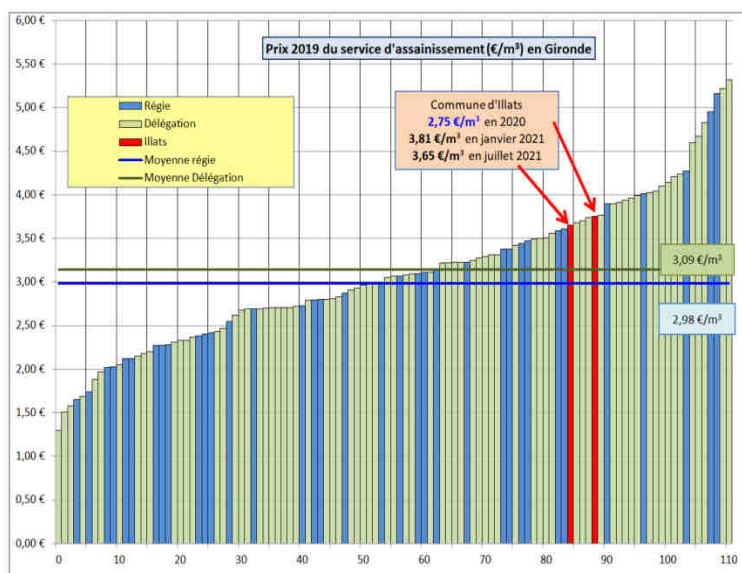
Le poids de la part fixe (abonnement) est de 24,1 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

Par rapport à l'ensemble de la Gironde (données 2019), le tarif situe la commune au-dessus de la moyenne de 3,09 €/m³.

La baisse intervenue en 2020 et celle de juillet 2021 rapproche ce prix de la moyenne.

Ce prix un peu élevé s'explique par le faible nombre d'abonnés pour un service étendu avec 2 stations de traitement.

Les baisses des tarifs sont logiques avec la fin des investissements et la diminution des charges d'emprunts



VI.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VI.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Des recettes indiquées au CARE qui sont anormalement basses

2020	Commune	Exploitant		
Nombre d'abonnés	460			
Volume vendu	66 086 m ³			
Prix abonnement	31,04 €/an	59,00 €/an		
Prix au m ³	1,1865 €/m ³	1,2200 €/m ³		
	Recettes		Total	Part du total
Parts fixes	14 278,40 €	27 140,00 €	41 418,40 €	20,7%
Consommation	78 411,04 €	80 624,92 €	159 035,96 €	79,3%
Total théorique	92 689,44 €	107 764,92 €	200 454,36 €	
Valeur CARE 2020	44 479,00 €	66 200,00 €	110 679,00 €	
Valeur CARE 2019	89 900,00 €	112 908,00 €	202 808,00 €	
Différence	-45 421,00 €	-46 708,00 €	-92 129,00 €	
	-50,52 %	-41,37 %	-45,43 %	

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au CA qui intègre des montants correspondants à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

Les valeurs indiquées au CARE 2020 sont anormalement basses et montrent un problème de cohérence entre le service de la facturation (SUEZ) et le délégataire d'assainissement (SAUR). Cette valeur n'est pas non plus cohérente avec la valeur des recettes liées à la vente d'eau du compte administratif 2020 de la collectivité qui indique une valeur de l'ordre de 125 000 €.

VI.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Municipal, on peut retenir le bilan financier suivant (balance recettes - dépenses) :

Un compte administratif bien équilibré qui autorise des travaux sans recours à l'emprunt

2020		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2020	Dépenses	69 718,20 €	61 234,41 €	130 952,61 €
	Recettes	174 921,10 €	64 446,66 €	239 367,76 €
	Balance	105 202,90 €	3 212,25 €	108 415,15 €
Report exercice 2019		236 760,70 €	12 596,33 €	249 357,03 €
Résultat cumulé au 31/12/2020		341 963,60 €	15 808,58 €	357 772,18 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			27 000,00 €	27 000,00 €
Clôture exercice 2020		341 963,60 €	-11 191,42 €	330 772,18 €

Ce compte montre un excédent du compte administratif. La commune a donc décidé en conséquence de réduire son tarif car il n'y a pas de prévision de travaux. Importants.

VI.2.3 - Les investissements réalisés et prévus

Il a été réalisé les travaux et études suivants :

- Création de la nouvelle station de Barrouil en 2018
- Ajout du traitement de l'H₂S du poste du Rude en 2020
- Réalisation des piézomètres de contrôle de la station du Merle (2021-2022)

VI.2.4 - Évolution de la dette

En fonction du compte administratif, l'encours de la dette est de 75 122,50 €.

Des annuités de la dette de 45 € par abonné

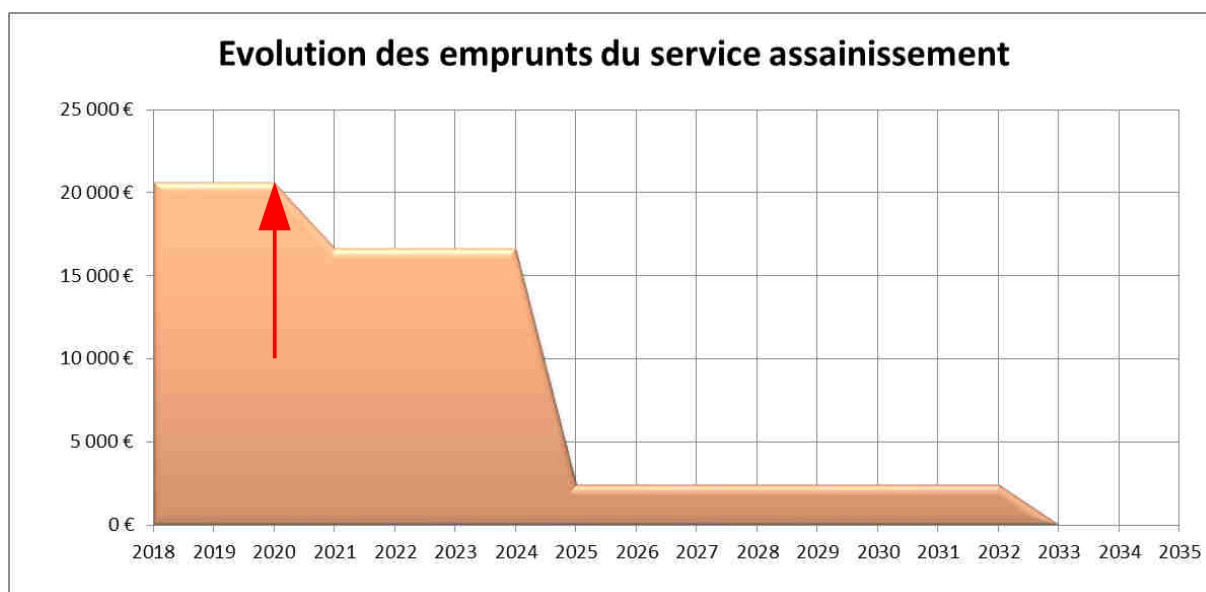
Année	2019	2020	Variation
Encours de la dette	91 713,32 €	75 122,50 €	-18,1%
Remboursement annuel	20 614,64 €	20 742,88 €	0,6%
dont capital	15 908,21 €	16 590,82 €	4,3%
dont intérêts	4 706,43 €	4 152,06 €	-11,8%
Nombre d'abonnés	452	460	1,8%
Dette par abonnés	202,91 €	163,31 €	-19,5%
Remboursement annuel par abonné	45,61 €	45,09 €	-1,1%

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.

N°	Année début	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2020		
									Capital	Intérêts	Annuité
12190	2005	20	F	4,40 %	4	2024	60 000,00 €	18 360,93 €	3 614,41 €	927,59 €	4 542,00 €
18148	2005	20	F	4,40 %	4	2024	89 000,00 €	24 465,88 €	5 479,33 €	1 257,97 €	6 737,30 €
431 273 501	2005	20	F	4,25 %	4	2024	39 000,00 €	10 616,90 €	2 386,66 €	527,56 €	2 914,22 €
443 336 401	2006	15	F	3,47 %	0	2020	46 000,00 €	0,00 €	3 862,52 €	84,14 €	3 946,66 €
84777530	2013	20	F	5,48 %	12	2032	30 000,00 €	21 678,79 €	1 247,90 €	1 226,54 €	2 474,44 €
TOTAL GÉNÉRAL							264 000,00 €	75 122,50 €	16 590,82 €	4 023,80 €	20 614,62 €

On constate une petite baisse en 2020 et une forte diminution en 2024 où l'annuité ne sera plus que de 2 500 € jusqu'en 2033 avec l'arrêt des emprunts.

Une dette qui diminue un peu en 2020 puis fortement en 2024



VII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2019	Valeurs 2020	Evolution 2020/2019	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	963	980	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	7,4	7,4	/	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	3,86	3,75	++	1,94
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	82,2	83,6	/	93
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	82	85	++	68
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	96
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	98
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	100	/	96
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	80
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m ³	0,000	0,000	/	0
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,00	0,00	/	0,06
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0,00	0,00	/	5,4
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,00	0,00	/	0,58
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	100	100	/	96
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	34
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	/	0,6	/	5
P257.0	Taux d'impayés	%	/	NC	/	2,61
P258.1	Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	6,6	0,0	++	0,51

Ref : valeur moyenne de l'ONEMA sur des services de même taille)

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate à la vue de ces index :

- Pas de grandes évolutions par rapport à l'année précédente
- Un fonctionnement correct des stations d'épuration
- Un fonctionnement correct des réseaux, sans débordement ou curages fréquents
- Une meilleure connaissance des réseaux
- Des éléments financiers qui évoluent peu dont un prix de l'eau élevé mais qui baisse
- Un taux d'impayés qui n'a pas été transmis car il s'agit de la première année complète du contrat
- Un taux de réclamations de zéro mais un chiffre tronqué par la facturation sur le service de l'eau potable

Par comparaison avec les données de 2019, le prix de l'eau pour la part assainissement est au-dessus de la moyenne constatée en Gironde qui est de 3,09 € TTC/m³ mais la baisse de 2021 tend à ce que ce prix se rapproche de cette moyenne.

D'autres informations sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **Commune d'Illats**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2020**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

VP 056 : Nombre d'abonnés du service : **460** (452 en 2019) Ratio : 2,13 hab / abonné
D201.0 : Nombre d'habitants desservis : 980 (963 en 2019) (Estimation d'après ratio AEP)
VP 124 : Nombre potentiel d'abonnés : 550 (Selon schéma révisé) AEP: 703
Le taux de desserte est de : 83,6% (valeur en 2019 : 82,2) (Taux / AEP : 65,4%)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

A - Plan des réseaux

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	95%		5
0 à 15	100%		15
TOTAL A+B			45
10		X	
0 à 5	4%		0
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10		X	
TOTAL			85

P 202.2b : l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 85 sur 120

L'indice de l'année 2019 était de : 82 sur 100

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui
 Pollution de la zone collective : 27,60 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)
 Pollution industrielle :
TOTAL 27,60 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

2019

Nombre de bilans réalisés : 3
 Bilans conformes : 3

	Auto	Conformité	Taux	
Le Merle	2	2	100,0%	100%
Barrouil	1	1	100,0%	100%
Total	3	3	100,0%	

Données Police de l'Eau de juin 2021 sur bilans 2020		Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	DBO5 en kg/j	2019
Station Le Merle	1 500 EH	100%	100%	100%	61	100%
Station de Barrouil	300 EH	100%	100%	100%	13	100%
Moyenne		100%	100%	100%	74	
Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel (P254.3)				100,0%		100,0%
Taux global de conformité des stations				100,0%		100,0%

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau.

4 - Indices réseaux de collecte

VP 200 : Nombre de kilomètre de réseau : 18,187 km

	2020	2019	2 018	2017	2016	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :		0				Total
Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions :		0				0,000 km
		2020	2019			
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	P253.2	0,00%	0,00%			P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	P251.1	0,0%	0,0%			P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	P252.2	0,0%	0,0%			P252.2

5 - Indice sur la production de boues

Production théorique de boues : 12,1 t MS (15 kg MS/ eq.hab / an) abonnés : 379
Production réelle de boues : 7,4 t MS soit 61,1 % (8,5 t en 2019)
 Filière boues : Lits de roseaux et compostage
 Conformité de la filière : **Oui**
Boues éliminées par la filière : 0,0 t MS

	2020	2019
P206.3 Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)
 Evaluation du bassin amont aux déversements
 Témoins des moments et importance des déversements
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif
 Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2019 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	460	abonnés	2019	452
Nombre de réclamations :	0	réclamations		3
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0	nouveaux branchements		0
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15	jours		15
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect		0

	2020	2019
Taux de réclamations = Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés	VP258.1	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	6,64
		100,0%

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés : 460 Consommation : 1,1865 €/m³
 Montant abonnement : 31,04 €/an Volume facturé : 66 086 m³

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	125 534,51 €	Frais généraux :	8 822,93 €
Taxes assainissements		Charge du personnel :	0,00 €
Subventions d'exploitation :	5 902,00 €	Charges financières :	3 852,28 €
Recettes d'équipement :		Capital de la dette :	16 590,82 €
Recettes financières :	7 403,67 €	Travaux :	1 159,00 €
Report année n-1 :	249 357,03 €	Charges exception. :	
Divers :		Divers :	
TOTAL Recettes :	388 197,21 €	TOTAL Dépenses :	30 425,03 €
Bilan :	357 772,18 €	Reste à réaliser :	27 000,00 €
Clôture Compte Administratif		330 772,18 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2020	2019	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	75 122,50 €	91 713,32 €	-16 590,82 €	-18,1%
Recettes réelles	138 840,18 €	232 190,20 €	-93 350,02 €	-40,2%
Dépenses réelles	30 425,03 €	37 411,78 €	-6 986,75 €	-18,7%
Capital remboursé	16 590,82 €	15 908,21 €	682,61 €	4,3%

Montant des factures impayées (année n-1):			2 019
Montant des abandons de créances :		0,000 €/m ³	9 dossiers 150 480 €

	2020	2019
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	125 006 €	125 005,97 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	0,6 ans	0,7 ans
Taux d'impayés	NC	2,92%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	980
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,0 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	3,75 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	83,6%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	85 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations	100,0%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,000 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,0%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,00%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,6 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	NC
P258.1	Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	0,0

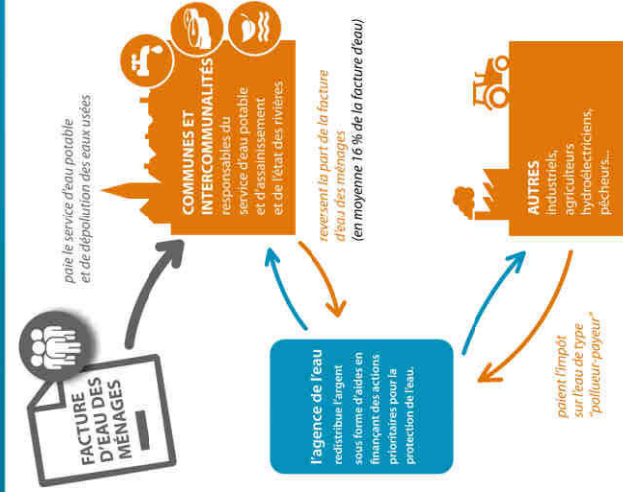
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. L'information est destinée à l'ensemble des citoyens de la commune et de tous les acteurs de l'eau. Ce rapport est transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale et joint à la note établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaunfrance.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



Report annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Adour-Garonne)

<p>0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés</p>	<p>2,20 € de redevance de pollution payés par les industriels y compris réseaux de collecte et les activités économiques concernées</p>	<p>70,30 € de redevance de pollution payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
<p>6,10 € de redevance de pollution diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020</p>	<p>1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les usagers concernés (pêcheurs)</p>
<p>2,20 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	<p>4,30 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)</p>	<p>13 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne

<p>4,70 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	<p>7,40 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	<p>38,40 € aux collectivités pour l'équipement des eaux usées urbaines et rurales</p>
<p>11,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020</p>	<p>9,50 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
<p>12,20 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	<p>15,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau - restauration, continuité écologique - et des zones humides).</p>	<p>0,50 € pour la solidarité internationale</p>

* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements, 61 captages d'eau potable dits prioritaires (Captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'agriculture de qualité qui protègent l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau, grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés, 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

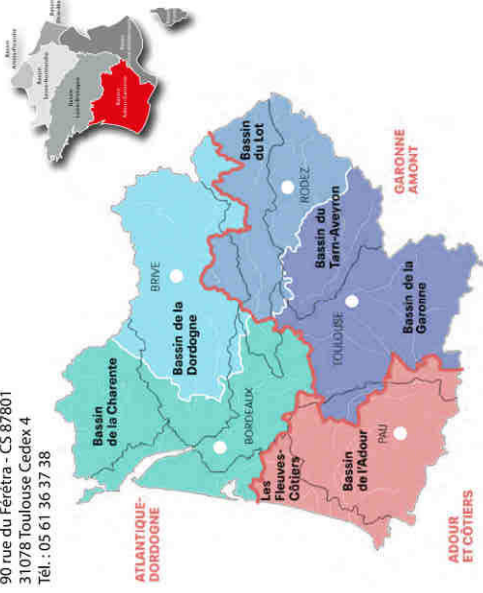
Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48

et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre
avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

